



MUNICIPALITE

PREAVIS N°01/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit de CHF 488'000.— pour le diagnostic
des ouvrages d'art – étape 1**

Séance de la commission

Date	5 février 2020 à 18h30
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°6

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DU PRÉAVIS	3
2. INTRODUCTION.....	3
3. DIAGNOSTIC – ETAPE 1	3
4. COUT.....	4
5. CALENDRIER	5
6. ASPECTS FINANCIERS.....	5
7. CONCLUSIONS.....	5

Vevey, le 16 décembre 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit-cadre de CHF 488'000.—TTC pour financer le diagnostic des ouvrages d'art de la ville de Vevey.

La ville de Vevey est actuellement propriétaire d'une vingtaine de ponts, d'une dizaine de murs de soutènement majeurs ainsi que du voûtage de la Veveyse situé dans la forêt des Toveires.

Cet objet figure au plan des investissements actualisé au 25 novembre 2019 sous le chapitre objets à engager. Le montant de CHF 500'000.— couvre le travail à effectuer jusqu'à la fin de la législature.

Il comprend les inspections, investigations, analyses en laboratoire et le calcul statique des ouvrages.

2. INTRODUCTION

Après avoir réalisé le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) en 2015 et le Plan général d'entretien des routes (PGER) en 2017, la Municipalité a décidé de lancer l'étude du Plan général d'entretien des ouvrages d'art (PGEOA), dont le premier travail consiste à réaliser un diagnostic des structures.

Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien. Un ouvrage est défectueux lorsqu'il n'offre pas une sécurité suffisante pour l'usage auquel il est destiné. S'il s'agit d'un défaut d'entretien, la responsabilité du propriétaire dépend en premier lieu des contrôles qui peuvent être raisonnablement exigés de sa part et des possibilités de remédier aux défauts de l'ouvrage dans le temps à disposition.

Si deux ouvrages d'art ont déjà fait l'objet de préavis pour leur maintenance en 2019 (pont du quai Perdonnet et voûtage des Toveires), le but de cette demande de crédit est de pouvoir s'assurer de la sécurité de tous les ouvrages ainsi que de planifier les travaux de maintenance à long terme.

Un entretien préventif régulier est préconisé pour renforcer la durée de vie des ouvrages.

3. DIAGNOSTIC – ETAPE 1

Au vu du nombre d'ouvrages et de l'importance des voies de circulation les empruntant, la Municipalité propose une priorisation selon une analyse des risques.

L'inventaire à disposition nous a permis d'organiser une première campagne de visites en 2019 de nos ponts et murs ancrés d'importance majeure (mur supérieur à 2,00 m de hauteur).

Mis à part la passerelle de la rue de Fribourg fermée en mars 2019, les inspections visuelles ont révélé que l'état de nos ouvrages n'était pas alarmant.

L'étape 1 vise avant tout les ouvrages sur la RC 780, ceux franchissant la Veveyse ainsi que deux murs de soutènement de grande hauteur. Il s'agit des ponts et murs suivants :

Ponts

1. Pont Saint-Antoine	1973
2. Pont d'Entre-Deux-Villes	1969
3. Pont de l'Arabie	1967
4. Pont de Copet	1968
5. Pont bd St-Martin	1968
6. Pont Aimé-Steinlen	1970
7. Passerelle de l'Europe	1969
8. Passerelle Louis-Meyer	1968

Murs

1. Mur de l'avenue du Major-Davel	1968
2. Mur de la route du Rio-Gredon	1970
3. Mur de la rue des Bosquets	1930
4. Mur du chemin des Vignerons	XIX ^e

4. COÛT

Le montant des honoraires et prestations nécessaires au contrôle des ouvrages de l'étape 1 a été estimé sur la base d'offres d'ingénieurs. Celles-ci comprennent :

- L'inspection de l'ouvrage ;
- L'organisation et le suivi des investigations (*carottage du béton, prise d'échantillons, etc.*) ;
- Les frais de laboratoire pour l'analyse des échantillons ;
- La rédaction d'une convention d'utilisation, conformément à aux normes SIA 262 et 269 ;
- L'analyse statique de l'ouvrage (*vérification à l'état limite ultime et de service*) ;
- Une synthèse du concept d'intervention et d'entretien de l'ouvrage.

Ponts

Pont Saint-Antoine	CHF	65'000.—	
Pont d'Entre-Deux-Villes ¹	CHF	55'000.—	
Pont de l'Arabie	CHF	40'000.—	
Pont de Copet	CHF	45'000.—	
Pont bd St-Martin	CHF	25'000.—	
Pont Aimé-Steinlen	CHF	35'000.—	
Passerelle de l'Europe	CHF	20'000.—	
Passerelle Louis-Meyer	CHF	20'000.—	
Divers et imprévus (env. 5%)	<u>CHF</u>	<u>15'000.—</u>	
Sous-total 1			CHF 320'000.—

Murs

Mur avenue du Major-Davel	CHF	50'000.—
Mur route du Rio Gredon	CHF	38'000.—

¹ le montant total des coûts d'inspection et d'évaluation de cet ouvrage se montent à CHF 55'000.—. Toutefois, cet ouvrage étant en co-propriété avec la ville de La Tour-de-Peilz, la moitié de ce montant sera à charge de la commune voisine.

Mur rue des Bosquets / Terrasse St-Martin	CHF	28'000.—	
Mur chemin des Vignerons	CHF	44'000.—	
Divers et imprévus (5%)	CHF	<u>8'000.—</u>	
Sous-total 2			CHF <u>168'000.—</u>
TOTAL ETAPE 1 TTC			CHF <u>488'000.—</u>

5. CALENDRIER

Il est prévu de réaliser l'étape 1 d'ici la fin de la législature, soit 12 ouvrages à expertiser. Les résultats feront l'objet d'une communication au Conseil communal.

6. ASPECTS FINANCIERS

6.1 Plan des investissements

Un montant de CHF 500'000.— figure au plan des investissements actualisé au 25 novembre 2019 sous le chapitre objets à engager. Le montant couvre le travail à effectuer jusqu'à la fin de la législature. Une nouvelle enveloppe pour le diagnostic - étape 2 - d'environ CHF 400'000.— sera proposée vraisemblablement au début de la prochaine législature.

6.2 Financement

Le financement de ces investissements sera assuré par la trésorerie courante.

6.3 Charges financières

Dans le but de mieux évaluer la totalité des charges annuelles futures, découlant d'un investissement, il y a lieu de tenir compte d'un montant comprenant à la fois l'amortissement et les intérêts.

L'annuité constante, déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 1,5% et d'une durée d'amortissement de 10 ans, s'élève, à titre indicatif, à CHF 52'916.—, soit :

CHF 4'116.— pour les intérêts;
CHF 48'800.— pour l'amortissement.

Rappelons que le but de ces expertises est avant tout de garantir la sécurité des ouvrages, mais c'est aussi de fixer l'enveloppe budgétaire nécessaire aux coûts d'entretien futurs. En fonction des résultats, des montants seront annuellement portés au budget de la commune. En cas de remplacement d'un ouvrage, le plan des investissements sera actualisé en conséquence.

6.4 Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 488'000.— demandé par le présent préavis par un amortissement annuel de CHF 48'800.— pendant 10 ans.

7. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis no 01/2020, du 16 décembre 2019, concernant la « Demande de crédit de CHF 488'000.— pour le diagnostic des ouvrages d'art – étape 1 » ;
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 488'000.— pour le diagnostic des ouvrages d'art – étape 1;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 48'800.— pendant 10 ans.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire

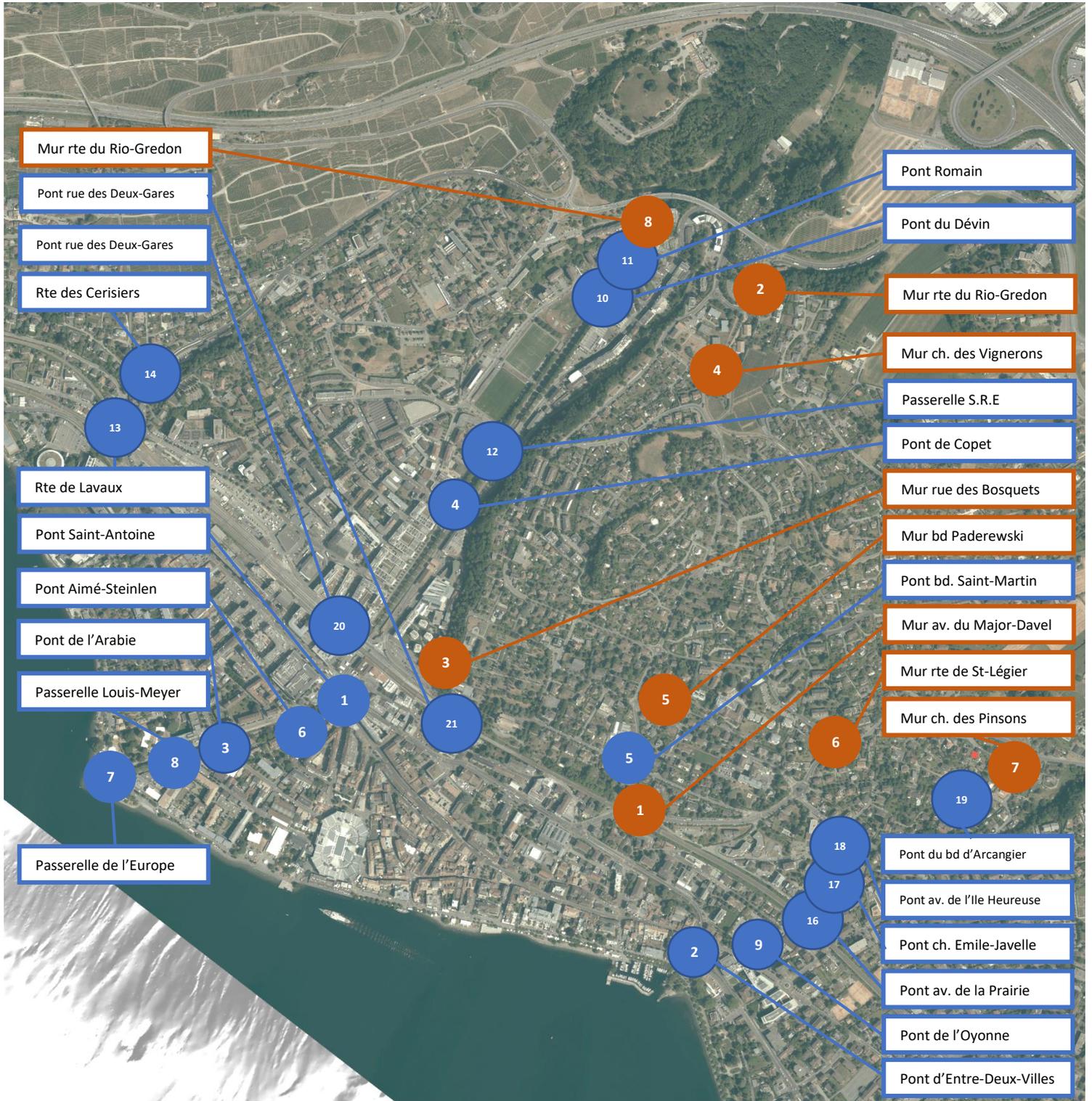


Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipale-déléguée : Mme Elina Leimgruber, Syndique

Annexes :

1. Plan de situation
2. Plan de situation diagnostic – étape 1
3. Photos 1
4. Photos 2
5. Photos 3







Pont St-Antoine



Pont St-Antoine



Pont St-Antoine



Pont d'Entre-Deux-Villes



Pont d'Entre-Deux-Villes



Pont de l'Arabie



Pont de Copet



Pont du Boulevard St-Martin



Pont Aimé-Steinlen



Passerelle de l'Europe



Passerelle Louis-Meyer



Mur de l'avenue Major-Davel



Mur de la route du Rio-Gredon



Mur de la rue des Bosquets



Mur du chemin des Vignerons